



Transmission de la religion dans la famille

L'appartenance ainsi que les pratiques et croyances religieuses s'inscrivent dans un processus de socialisation dans lequel la famille joue un rôle crucial. La majorité de la population a une appartenance religieuse identique à celle de ses parents. De même, la fréquence de la pratique religieuse actuelle est liée à celle durant l'enfance. C'est ce qui est mis en évidence par les résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC) 2024.

En 2024, 72% de la population résidente permanente de 15 ans ou plus a la même appartenance religieuse qu'au moins un de ses parents¹. En ne considérant que les personnes appartenant à une religion, ce chiffre atteint 92%. Un peu moins d'un tiers des personnes se déclarant sans religion ont, elles, au moins un parent sans religion (31%). En effet, la majorité (69%) a deux parents appartenant à une communauté religieuse.

Ce sont au sein des communautés catholiques romaines, protestantes et musulmanes (ou issues de l'islam) que l'on retrouve le plus souvent une religion identique à celle d'au moins un des parents (respectivement 98%, 94% et 92%). Dans les autres communautés chrétiennes (p. ex : évangéliques ou orthodoxes) ainsi que dans les autres religions (judaïsme, bouddhisme, etc.), l'appartenance est héritée des parents pour une moindre proportion des membres (respectivement 69% et 45% ; cf. Graphique G1).

Les personnes sans passé migratoire héritent plus souvent de la religion de leurs parents que celles avec un passé migratoire (94% contre 89%). À l'inverse, les personnes sans religion avec un passé migratoire ont plus fréquemment des parents également sans religion.

Parmi les personnes qui ont une appartenance religieuse différente de celle des parents, la majorité n'a simplement pas de religion (80%). S'agissant de la part ayant tout de même une religion, près du quart est protestant (24%), 27% fait partie des autres chrétiens, et un autre quart, des autres religions. Le quart

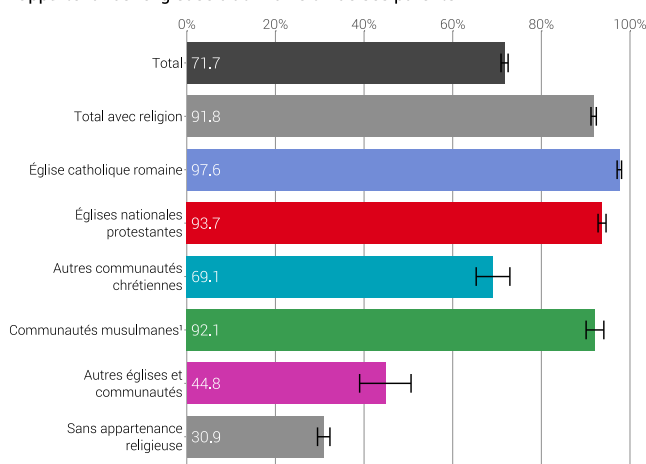
restant est composé des catholiques romains (13%) et musulmans (10%).

On observe une plus grande proportion de femmes parmi les personnes dont la religion diffère de celle de leurs parents que chez celles la partageant avec au moins un parent (58% contre 52%). Les personnes ayant un niveau de scolarité obligatoire sont également davantage représentées (23% contre 19%), de même que celles issues de la migration (58% contre 40%).

Héritage de la religion, en 2024

G1

Population résidente permanente de 15 ans ou plus ayant hérité de l'appartenance religieuse d'au moins un de ses parents



¹ y compris les autres communautés issues de l'islam

Pour les personnes sans religion, l'appartenance religieuse est considérée comme héritée lorsqu'au moins un des parents n'a lui-même pas de religion.

H) Intervalle de confiance (95%)

Etat des données: 30.04.2025

Source OFS - Enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC)

Dans la grande majorité des cas (83%), les deux parents partagent une même religion. Les parents des personnes de 65 ans ou plus ont plus fréquemment la même appartenance religieuse (89%) et cette proportion se réduit progressivement à

¹ Les chiffres se basent sur l'appartenance religieuse actuelle auto-déclarée. La non-appartenance religieuse est considérée comme une catégorie d'appartenance.

Pour les chiffres sur les moins de 15 ans, voir chapitre « Transmission de l'appartenance religieuse aux enfants »

travers les classes d'âge, jusqu'à atteindre 74% chez les 15 à 24 ans.

Lorsque l'appartenance religieuse est héritée d'un seul parent, les personnes partagent plus fréquemment celle de leur mère (54%). Dix ans auparavant, la distribution était identique. Chez les personnes ayant actuellement une religion, 62% l'ont héritée de leur mère, tandis que près des trois quarts des personnes sans religion (73%) tiennent cela de leur père. Pour les deux tiers des membres de l'Eglise catholique romaine, la religion est héritée de la mère lorsqu'il y a une différence d'appartenance entre les parents. Cette proportion passe à 60% chez les personnes protestantes.

Evolution dans le temps

Avec l'essor de la sécularisation, le nombre de parents sans religion a augmenté et une part croissante d'enfants n'héritent donc plus d'une religion. En 2024, il est plus fréquent d'avoir des parents sans appartenance religieuse que dix ans auparavant. 5% des mères et 6% des pères n'avaient alors pas de religion, contre 10% et 13% actuellement.

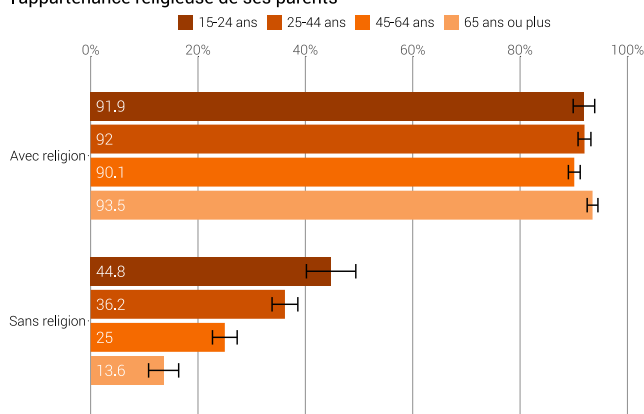
Ainsi, en 2014, 80% des « sans religion » avaient deux parents membres d'une religion, soit 11 points de pourcentage de plus qu'en 2024. Les chiffres sur l'héritage religieux étaient plus comparables pour les personnes ayant une religion: 7% ne partageaient la religion d'aucun des deux parents, contre 8% en 2024.

Cet effet générationnel se retrouve également en comparant l'héritage religieux à travers les classes d'âge. Dans la population âgée de 65 ans ou plus, la grande majorité des parents de personnes sans religion ont – au moins pour l'un des deux – une religion (86%). En revanche, chez les 15 à 24 ans, cette part est significativement plus petite (55%; cf. Graphique G2).

Héritage de l'appartenance religieuse selon l'appartenance actuelle et la classe d'âge, en 2024

G2

Population résidente permanente de 15 ans ou plus ayant hérité de l'appartenance religieuse de ses parents



Pour les personnes sans religion, l'appartenance religieuse est considérée comme héritée lorsqu'au moins un des parents n'a lui-même pas de religion.

H Intervalle de confiance (95%)

Etat des données: 30.04.2025

Source OFS - Enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC)

Il faut noter qu'en considérant l'appartenance religieuse passée – et non l'appartenance actuelle – les résultats sur

l'héritage de la religion varient. Seuls 8% de la population avait, dans le passé, une appartenance religieuse différente de celle de ses parents, soit 20 points de pourcentage de moins qu'en prenant en compte l'appartenance actuelle. Une majorité de personnes adoptent donc l'appartenance religieuse de leurs parents lorsqu'elles sont enfants, mais ne la gardent pas nécessairement tout au long de leur vie.

Les deux tiers des personnes actuellement sans religion ont quitté leur religion, mais cette tendance évolue à travers les classes d'âge. 86% des 65 ans ou plus actuellement sans religion appartenaient à une communauté religieuse durant leur enfance. Cette proportion diminue graduellement à travers les classes d'âge – jusqu'à un peu moins de la moitié des 15 à 24 ans.

Pratiques religieuses

Les pratiques religieuses actuelles de la population sont également issues d'un héritage familial. En effet, la fréquence de la participation à des services religieux dépend de celle durant l'enfance ainsi que de l'appartenance religieuse des parents.

Lorsque leurs deux parents ont une religion, plus de la moitié des personnes (57%) assistaient au moins une fois par mois à des services religieux durant leur enfance. Seules 18% y allaient moins d'une fois par an. Lorsqu'un seul parent a une religion, la participation était moins fréquente. Un peu plus d'un tiers (36%) y allait au moins une fois par mois, contre 41% moins d'une fois par an. La grande majorité de la population dont les parents étaient sans religion se rendait moins d'une fois par an à des services religieux dans son enfance (88%).

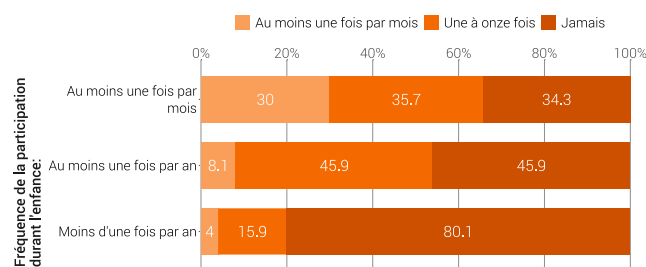
La participation à des services religieux à l'âge adulte dépend de celle durant l'enfance. Tandis que les deux tiers des personnes qui se rendaient au moins une fois par mois à des services religieux dans leur enfance continuent encore d'y participer au moins occasionnellement (i.e. au moins une fois dans les douze derniers mois), c'est bien moins fréquent chez celles qui y allaient plus rarement. 46% de la population qui s'y rendait moins d'une fois par mois – mais au moins une fois par an – n'a assisté à aucun service religieux dans les 12 mois précédant l'enquête. Parmi les personnes qui, dans leur enfance, participaient moins d'une fois par an à des services religieux, ce chiffre s'élève à 80%. (cf. Graphique G3).

Participation actuelle à des services religieux selon la participation dans l'enfance, en 2024

G3

Population résidente permanente de 15 ans ou plus

Fréquence de la participation dans les douze mois précédant l'enquête:



Etat des données: 30.04.2025

Source OFS - Enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC)

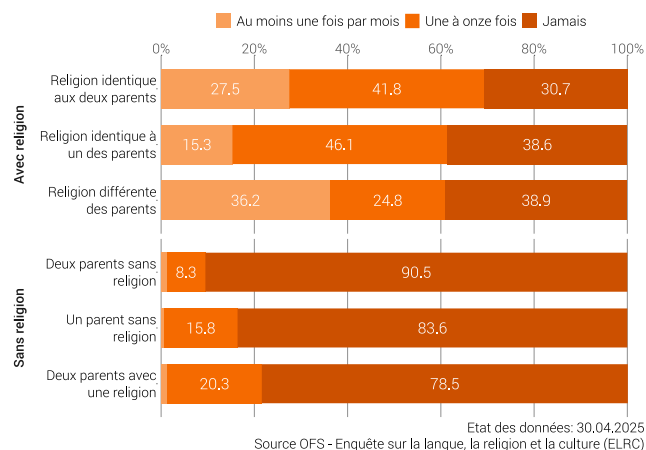
Cette tendance se retrouve également dans la pratique de la prière. Environ deux tiers (69%) des personnes qui se rendaient régulièrement à des services religieux dans leur enfance prient au moins occasionnellement aujourd'hui. C'est exactement le triple de celles qui y assistaient rarement étant plus jeunes.

La part de la population qui a une religion qui n'est pas héritée de ses parents est la plus engagée, avec une pratique et des croyances religieuses plus marquées que les personnes partageant la religion de leurs parents. En effet, la population n'ayant pas la religion de ses parents assiste en proportion plus régulièrement à des services religieux que celle l'ayant héritée (respectivement 36% contre 26% y vont régulièrement ; cf. Graphique G4). De la même façon, la part de personnes priant au moins une fois par mois est significativement plus grande dans ce groupe de population (respectivement 62% et 53%).

Dans les cas où la religion n'est héritée que d'un parent, la pratique est généralement plus faible que pour la population qui a une religion différente ou identique aux deux parents. Par exemple, seuls 15% assistent régulièrement à des services religieux, alors que ce sont 27% de la population partageant la religion de leurs deux parents. Lorsque la religion a été héritée de la mère plutôt que du père, les personnes vont plus souvent régulièrement à des services religieux (18% contre 11%). La différence n'est toutefois pas significative s'agissant de la pratique de la prière.

Fréquence de la participation à des services religieux selon l'appartenance religieuse et l'héritage religieux, en 2024

Population résidente permanente de 15 ans ou plus



Transmission de l'appartenance religieuse aux enfants

La transmission de sa religion à la génération suivante perdure. Pour autant, beaucoup de parents ne considèrent pas que la religion ou la spiritualité joue un rôle important dans l'éducation de leurs enfants.

La quasi-totalité (92%) des parents ont transmis leur appartenance religieuse à leurs enfants de moins de 15 ans². Il y a peu de différences que les parents appartiennent à une religion ou non : 91% des parents ayant une religion l'ont transmise et 95% des parents sans religion ont eux-mêmes des enfants qui n'en ont aucune.

Il existe quelques différences entre les communautés religieuses. Les parents musulmans, catholiques romains et protestants transmettent largement leur religion (respectivement 93%, 92% et 91%). Cependant, ils sont significativement moins nombreux chez les autres chrétiens (p. ex : évangéliques ou orthodoxes) ou dans les autres religions (86% et 80%). Dans la quasi-totalité des cas où la religion n'a pas été transmise, les enfants n'ont pas de religion.

45% des parents³ considèrent que la religion ou la spiritualité joue un rôle (plutôt ou très) important dans l'éducation de leurs enfants. Ce sont 57% des parents ayant une religion et 17% de ceux qui n'en ont pas. Dans la communauté catholique romaine et protestante, respectivement 51% et 42% des parents pensent que ces aspects sont importants dans l'éducation. La religion ou la spiritualité est toutefois perçue comme importante par 81% des autres chrétiens et 73% des personnes musulmanes.

Les membres d'une religion sont plus susceptibles de transmettre leur appartenance à leurs enfants s'ils considèrent que ces aspects sont importants dans l'éducation (85% contre 68%). Les parents sans religion qui pensent que la religion ou la spiritualité n'a pas ou peu d'importance sont 84% à avoir des enfants sans religion, mais environ deux tiers (67%) lorsqu'ils estiment que c'est important (cf. Graphique G5).

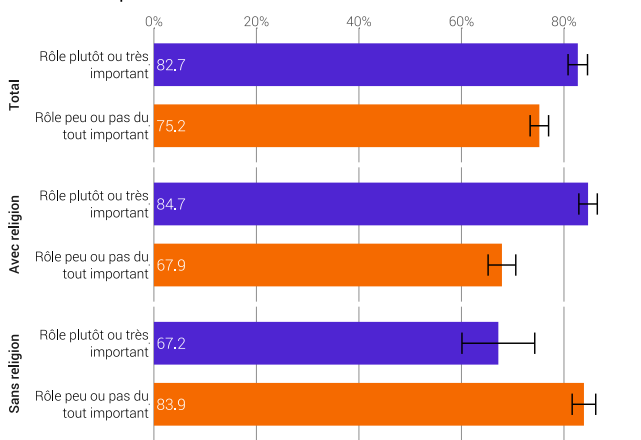
² L'appartenance religieuse est considérée comme transmise lors qu'elle l'a été par au moins un parent à au moins un de leurs enfants de moins de 15 ans vivant dans le ménage. Nous supposons que les partenaires actuel-le-s sont les

parents des enfants, puisque les données ne permettent pas d'identifier les familles recomposées.

³ Uniquement le parent ayant répondu à l'enquête.

Parents ayant transmis leur appartenance religieuse selon le rôle de la religion ou de la spiritualité dans l'éducation, en 2024

Parents d'enfants de moins de 15 ans de la population résidente permanente de 15 ans ou plus



— Intervalle de confiance (95%)

Etat des données: 30.04.2025

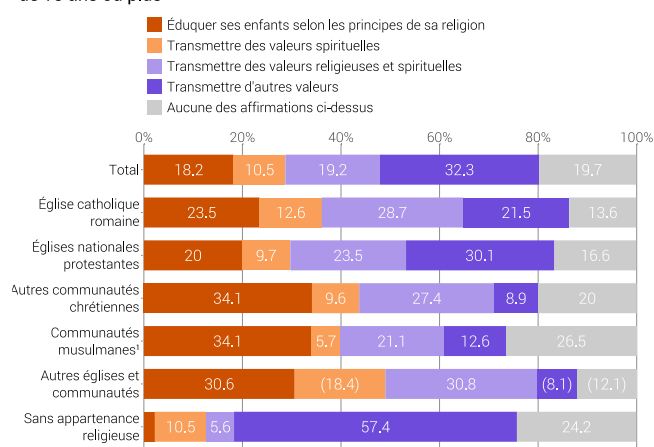
Source OFS - Enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC)

La volonté de transmettre des valeurs religieuses et/ou spirituelles n'est pas très prégnante dans la société actuelle. Seuls 18% des parents souhaitent éduquer leurs enfants selon les principes de leur religion. Une même proportion désire transmettre des valeurs religieuses et spirituelles, et 10% des valeurs uniquement spirituelles. Le reste des parents ne souhaitent pas transmettre de telles valeurs (32%) ou ne se retrouvent pas dans les affirmations mentionnées (20%).

Moins d'un cinquième des parents sans religion veulent transmettre des valeurs religieuses et/ou spirituelles, contre près des deux tiers des membres d'une religion. Un peu plus de la moitié des parents catholiques romains souhaitent transmettre des valeurs religieuses et spirituelles (29%) ou éduquer leurs enfants selon les principes de leur religion (24%). On retrouve une proportion similaire dans la communauté musulmane également (respectivement 21% et 34%), mais moins dans la communauté protestante (cf. Graphique G6).

Souhait de transmission des valeurs des parents selon la religion, en 2024

Parents d'enfants de moins de 15 ans de la population résidente permanente de 15 ans ou plus



¹ y compris les autres communautés issues de l'islam

(): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec précaution.

Etat des données: 30.04.2025

Source OFS - Enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC)

La transmission de la religion dépend notamment des différences de volonté chez les parents de transmettre des valeurs religieuses et/ou spirituelles. Par exemple, 89% des parents appartenant à une communauté religieuse qui tiennent à éduquer leurs enfants selon les principes de leur religion ont transmis leur appartenance. Ce sont moins de deux tiers (62%) des parents qui ne souhaitent transmettre des valeurs ni religieuses ni spirituelles. Parmi les parents membres d'une communauté religieuse qui ont transmis leur religion, plus de la moitié souhaite éduquer ses enfants selon les principes de cette religion ou alors transmettre des valeurs religieuses et spirituelles (respectivement 30% et 28%).

Finalement, le degré de religiosité et de spiritualité des parents joue également un rôle dans la transmission de son appartenance religieuse. La large majorité des parents ayant une religion et se décrivant comme religieux ou religieux et spirituels ont transmis leur religion à leurs enfants (respectivement 83% et 86%). En revanche, s'ils ne se considèrent comme ni religieux ni spirituels, ils transmettent leur religion beaucoup moins souvent (70%). Ainsi, certains parents transmettent leur appartenance religieuse à leurs enfants, même s'ils n'accordent que peu d'importance à la dimension religieuse.

Actualités Statistiques

Édition unique avec un layout simple qui ne correspond pas au standard typographique habituel des publications générales de l'OFS. Vous trouverez des informations complémentaires sur la source de données sur notre page : [Enquête sur la langue, la religion et la culture | Office fédéral de la statistique - OFS](#)

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS) / **Renseignements:** info.dem@bfs.admin.ch, tél. 058 463 67 11 / **Rédaction et contenu:** Lisa Audergon, OFS / **Langue du texte original:** Français / **Traduction:** section DEM / **Téléchargement:** [www.statistique.ch](#) / **Copyright:** OFS, Neuchâtel 2025 - La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée